



Frais de Condamnation employeur

Par **mod77**, le **29/03/2011** à **15:00**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de mon avocat qui m'annonce avoir reçu le chèque de condamnation de mon employeur, suite à mon action aux prud'hommes, mais qui me réclame 5% de cette somme pour que je reçoive le chèque. Alors que nous n'avons rien prévu de tel. C'est un avocat commis par mon syndicat lorsque je travaillais, mais depuis mon licenciement je n'ai plus de syndicat.

Je n'arrive pas à joindre au téléphone mon avocat, alors pouvez-vous me dire ce que je dois faire svp? est-ce normal de réclamer cela?

Merci

Par **P.M.**, le **29/03/2011** à **17:01**

Bonjour,

Les conditions de rémunération de l'avocat ou de l'organisation syndicale auraient dû effectivement être prévues par convention écrite...

Si vous avez reçu cette demande par courrier, il conviendrait de répondre par lettre recommandée avec AR pour vous en étonner...

Par **mod77**, le **29/03/2011** à **17:39**

Bjr,

Je vous remercie de votre réponse.

Comme j'ai viens d'envoyé le courrier en simple, je vais attendre la réponse. D'autant que je me suis aperçu que j'avais déjà payé 15€ de frais d'appel et 400€HT d'honoraire.

Mais si l'avocat ne démord pas, que pourrais-je faire car il a le chèque?